

## SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

#### **ENREGISTREMENT**

Nouvel enregistrement

Le Ministre de l'Environnement décide:

### §1.<u>Le produit biocide:</u>

**O'life Bucket of Sanitizer wipes** est enregistré conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides .

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 31/12/2024. Si, avant cette date, la dernière substance active contribuant à la fonction biocide pour le(s) type(s) de produit(s) pertinent(s) conformément au règlement (UE) nr 528/2012 est approuvée, l'enregistrement n'est alors valable que jusqu'à la date d'approbation de cette substance active.

§2.Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:

O'LIFE NATURAL NV

Numéro BCE: 0676.369.617

Excelsiorlaan 45 2 BE 1930 Zaventem

Numéro de téléphone: +32 (0) 22 591 046 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: O'life Bucket of Sanitizer wipes
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-00807
- Utilisateur(s) enregistré(s): Grand public et professionnels
- But visé par l'emploi du produit:
  - o Bactéricide
  - o Levuricide
  - o Fongicide
  - o Virucide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
  - o XX lingettes
- Emballages enregistrés:





## SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

Seau: 375 pièces

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Ethanol (CAS 64-17-5): 75.0 %

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré :
- 2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Exclusivement enregistré pour la désinfection des surfaces dures et non-poreuses.

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH02	
SGH07	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

- §3.<u>Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.</u>
  - Organismes cibles:
    - o bactéries
    - o influenza virus a/h1n1
    - o moisissure
    - o levures
- §4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:
  - Fabricant O'life Bucket of Sanitizer wipes:





# SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

EKOKIM, TR

- Fabricant Ethanol (CAS 64-17-5):

VP BRANDS INTERNATIONAL S.A., BG

### §5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement est valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poisoncentre.be).
- Conformément à l'article 24 de l'AR du 4/04/2019, le détenteur d'enregistrement est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment; https://echa.europa.eu/candidate-list-table;
  - https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d).
- Pour tout produit et/ou emballage destiné aux utilisateurs professionnels, il est de la responsabilité des personnes mettant à disposition sur le marché le produit et/ou l'emballage de veiller à ce qu'il ne soit pas fourni au grand public.
- L'usage de ce produit pour désinfecter les appareils et matériels médicaux invasifs est interdit.
- Efficacité retenue:
  - Bactéricide, levuricide, fongicide et actif contre le virus influenza H1N1, selon EN 14476
  - o Instruction d'usage: 1 à 2 lingettes / surface à nettoyer

### §6. Classification du produit:

Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H225	Liquide inflammable - catégorie 2
H319	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 2

### §7.Score du produit:





### SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de 1'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 2.5

§8. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Nouvel enregistrement le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

dour

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides (Bij M.B. 17/05/2019 - Par A.M. 17/05/2019) L. Louis

09/12/2020 17:20:07

